

**Préavis municipal no 70 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit
« La Bergerie » (Route Suisse / Avenue du Mont-Blanc)**

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

Laurent BACHELARD	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Christian VERNEX	
Jeannette WEBER	
Isabelle WEGMANN	

s'est réunie les 17, 23, 25 et 29 septembre 2014.

Excusés : Katia Annen, Claudine Bovet et Christian Vernex le 17 septembre
Isabelle Wegmann le 25 septembre

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, et M. Fargeon, municipal responsable du préavis, de leur disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 23 septembre.

Rappel

L'étude de trafic menée en 2005 par la municipalité a conduit notamment à la construction des giratoires de « Malagny » et « Cocardon ».

L'entretien de la Route Suisse glandoise est du ressort de la commune, mais celle-ci ne peut pas décider de la vitesse. Etant donné la faible urbanisation le long de ce tronçon, il n'est pas possible de la limiter à 50km/h. En outre, le canton n'est pas favorable à l'installation de feux.

Aspects financiers

La COFIN relève que le plan des investissements prévoyait un montant de CHF 850'000.- pour la réalisation de ce giratoire. A cette somme sont venus s'ajouter le remplacement de la conduite d'eau sous pression, l'aménagement du trottoir ainsi que la création d'une zone de verdure.

Si la plupart des montants paraissent justifiés et si la participation de tiers est acquise à ce jour (une convention, portant sur CHF 46'000.-, a été signée), il y a lieu de mentionner que ce

Préavis municipal no 70 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit « La Bergerie » (Route Suisse / Avenue du Mont-Blanc)

giratoire, malgré les ajouts mentionnés ci-dessus, coûte 10 à 15% de plus que celui de « Cocardon » (Schilliger), construit il y a une dizaine d'années. Cette différence semble normale aux yeux de la municipalité, alors que la COFIN l'estime trop importante.

S'agissant de la subvention cantonale et celle de l'ECA pour la conduite d'eau sous pression, il est malheureusement impossible, à l'heure actuelle, d'articuler des chiffres, car les décisions sont prises au cas par cas.

La COFIN pensait d'abord proposer le refus de ce préavis, dans la perspective d'un report visant à un étalement des dépenses d'ici la fin de législature, permettant à l'autofinancement de jouer un rôle de soutien financier et de limiter l'emprunt. Un tel report aurait également permis de connaître les montants de la subvention cantonale et celle de l'ECA. Or, le 4 juillet dernier, le Service des routes du canton est revenu à la charge auprès de la commune pour rappeler qu'il s'agit d'un croisement « accidentogène » et que sa modification est urgente.

La COFIN a finalement décidé de se prononcer en faveur du préavis, priorisant les aspects sécuritaires.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

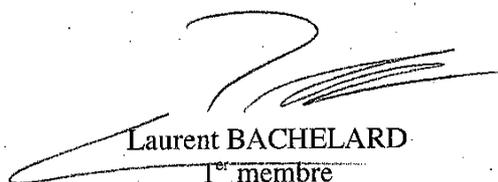
Le conseil communal

- vu - le préavis municipal no 70 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit « La Bergerie » (Route Suisse / Avenue du Mont-Blanc);
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

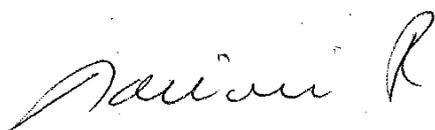
décide

- I. d'accorder le crédit de 1'375'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 1'375'000 fr. ;
- III. d'approuver la réponse à l'opposition décrite dans le présent préavis.

**Préavis municipal no 70 relatif à la construction d'un giratoire au lieu-dit
« La Bergerie » (Route Suisse / Avenur du Mont-Blanc)**



Laurent BACHELARD
1^{er} membre



René BARIONI
Rapporteur



Katia ANNEN



Claudine BOVET



Regina BOVET



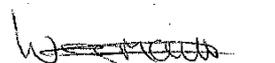
Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN

